

MÉMO

A RETENIR POUR LES ÉLÈVES

RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR TOUS

REFLEXE 1- Porter son gilet de haute visibilité



"On sait...C'est vert ! c'est moche, ça ne va avec rien, mais ça vous sauve la vie !"

REFLEXE 2 - Attacher sa ceinture de sécurité

"Vous le faites avec vos parents dans la voiture, alors pourquoi pas là !"



REFLEXE 3 - La Vigilance



"Cela évite des situations dangereuses !"

et bien sûr **Présenter sa carte automatiquement à la montée dans le car**

SIVU



Président : Dominique PAILLAT
Secrétaire : Betty GABORIT

02 51 40 43 82

sivu.nord-est-chantonnay@cc-paysdechantonnay.fr

ALEOP en 85

09 69 39 14 14

contact par mail via le formulaire de leur site internet

Adresse :

Antenne régionale de la Vendée
119 Boulevard Briand
CS 50748
85 018 LA ROCHE SUR YON CEDEX

L'accueil physique s'effectue uniquement sur rendez-vous (à prendre en amont par téléphone)

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
A VOCATION
UNIQUE**

TRANSPORTS SCOLAIRES
NORD EST CHANTONNAY

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
A VOCATION
UNIQUE**

TRANSPORTS SCOLAIRES
NORD EST CHANTONNAY

TRANSPORT SCOLAIRE

COMMENT FAIRE SON
INSCRIPTION ?

Contactez-nous

Place de la Mairie
85110 SAINT GERMAIN DE PRINÇAY
02 51 40 43 82

sivu.nord-est-chantonnay@cc-paysdechantonnay.fr

Siège social à la Communauté de Communes du
pays de Chantonnay

Aleop Région
de la
PAYS
de la
LOIRE



Un peu d'info !

Le transport scolaire est un service assuré par la **Région des Pays de la Loire**, et est organisé par le groupement du **SIVU Syndicat Intercommunal à Vocation Unique**.

Sur ce territoire, on compte une vingtaine de circuits dont 4 primaires dont 2 en RPI et le reste (15) pour le secondaire.

Ces transports regroupent les communes de :

- Le Boupère
- Mouchamps
- Rochetrejoux
- Saint-Germain-de-Prinçay
- Saint-Prouant
- Saint-Vincent-Sterlanges
- Sigournais

Notez que tout trimestre entamé est dû : 1er septembre au 31 décembre / 1er janvier au 31 mars / 1er avril au 7 juillet 2024.

Avant de commencer, pensez à préparer :

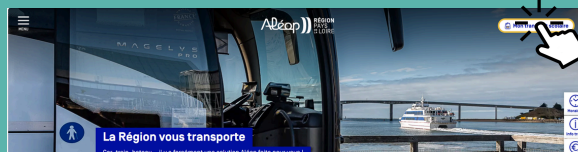
- votre identifiant et mot de passe (si vous étiez déjà inscrit l'an passé),
- une photo d'identité numérisée de votre enfant (au format jpeg, png ou gif - d'une taille de 5 Mo maximum)
- votre carte bancaire si vous souhaitez payer au comptant ou un relevé d'identité bancaire (RIB) si vous souhaitez régler par prélèvement automatique (en 3 fois).

Toutes vos demandes doivent se faire depuis votre compte transport Aléop. Vous ne devez donc posséder qu'un seul compte pour tous vos enfants.

Vous souhaitez inscrire votre enfant au transport scolaire ?

Inscriptions

Les inscriptions se font par internet sur le site : <https://aleop.paysdelaloire.fr> dans votre espace "mon transports scolaire".



Dates et délais

Vous pouvez effectuer votre inscription **à partir du 10 juin**. L'accès est disponible **jusqu'au 15 juillet**.

Passé ce délai, une **majoration** vous sera appliquée.

Règlement

Le règlement du transport scolaire sera facturé par le service ALEOP de la Région et se fera après le dépôt de votre dossier en ligne. Elle sera à régler par internet lorsque la Région vous en informera par mail.

Attention: Votre paiement valide l'inscription.

Autres renseignements

Tarifs

La tarification sera la suivante : (pour 2026-2027 - sous réserve de révision)

- 171 € par enfant pour le primaire et le secondaire.
- Gratuit à partir du 3ème enfant scolarisé en Pays de la Loire.

Mode de paiement

Vous arrivez en cours d'année ? Des tarifs dégressifs vous seront alors facturés :

- avant le 31/12 : 10/10ème du tarif
- du 01/01 au 31/03 : 6/10ème du tarif
- après le 01/04 : 3/10ème du tarif

Carte de transport

Votre enfant voyage en car scolaire :

Sa carte de transport, à puce, reste la même et est à conserver. Pour rappel, elle est **à conserver d'une année à l'autre dans son étui rigide**. Elle sera rechargée à distance lors du renouvellement

en ligne de l'inscription de votre enfant et de votre paiement.

